

## Extrait d'un document des Experts Forestiers de France - Mars 2018 (Audition du directeur général de l'ONF au Sénat)

### La Filière Bois française

- Christian Dubreuil a insisté sur le fait que la forêt française est « sous exploitée ». Il a rappelé que le « programme national de la forêt et du bois 2016-2026 » a proposé une augmentation de 12 millions de m3 de la récolte d'ici 2026. « *Il y a une ressource et il faut l'utiliser* » a-t-il ajouté.
- Le directeur général de l'ONF a évoqué les difficultés conjoncturelles avec le marché du chêne (le volume a diminué de 27% de 1992 à 2017). Il indique que la reprise de la croissance économique entraîne un besoin en bois de construction et précise que la moitié de la production de chêne est publique (1,1 million de m3).
- Sur les revenus des propriétaires fonciers, Christian Dubreuil affirme que les propriétaires forestiers « *ne peuvent pas vivre dignement* » et par conséquent ne peuvent pas suffisamment investir, expliquant ainsi le taux historiquement bas de plantation en France. En effet, 70 millions d'arbres sont plantés chaque année en France contre 1 milliard par an en Pologne.
- Pour le directeur de l'ONF, le législateur doit favoriser le développement de la part du bois français dans la construction, surtout en structure des bâtiments. « *Le XXIe siècle doit être le siècle du bois* » a-t-il lancé.
- Il a rappelé que Stéphane Travert a confié au président de l'ONF, **Jean-Yves Caullet, une mission tendant à unifier la stratégie et à rapprocher les trois organisations des interprofessions**. Le ministre réunit cet après-midi la filière pour évoquer ce sujet et celui de la ressource en chêne.

### La situation de l'ONF

Le directeur général de l'ONF s'est peu exprimé sur la situation sociale de l'Office alors que la plupart des questions des parlementaires portait sur ce sujet :

- Il a rappelé que l'ONF est un EPIC dérogatoire car il peut accueillir des fonctionnaires qui représentent 50% des effectifs.
  - Il a expliqué que la situation économique de l'Office est difficile puisque la principale ressource qui est la vente des bois de forêt domaniale stagne depuis 2016 alors que le contrat d'objectif et de performance 2016-2020 avait prévu une augmentation de 50 millions d'euros sur la période. La recette est de 260 millions d'euros depuis 2015, inférieure à celle de 2014 qui était de 272 millions d'euros.
  - Les directives du Gouvernement consistent à une application du contrat d'objectif et de performance et « *uniquement celui-ci* » jusqu'au 31 décembre 2020. Dans le cadre de la négociation du futur contrat d'objectif et de performance 2021-2026, Christian Dubreuil a affirmé qu'il n'y aurait aucune modification statutaire de l'Office et que « *les fonctionnaires resteront encore majoritaires longtemps* ».
  - Concernant les propositions du syndicat majoritaire de l'ONF :
    - . le passage en Etablissement public administratif (EPA),
    - . uniquement des fonctionnaires,
    - . le changement de ministère de tutelle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire prenant en compte les enjeux de la biodiversité,
- le directeur général de l'ONF a affirmé que ni le Premier ministre, ni le ministre de la Transition écologique et solidaire n'ont l'intention de changer la politique de l'ONF.

Par ailleurs, Albert Maillet directeur Forêts et risques naturels à l'ONF, a présenté dans une interview sur le site du Ministère de l'Agriculture la stratégie de gestion durable mise en place par l'Office.